



**Fédération Française**  
de **Pétanque** et de **Jeu Provençal**

**CONSEIL**

**NATIONAL**

Réunions des 17 et 18 septembre 2021

(Ces réunions se sont tenues à Albertville le vendredi 17 septembre et samedi 18 septembre)

Étaient présents : Mmes BAJOLLET, CARLIER, LEGA, NOEL, VEROLA, VIGUIE, MM. BOURLET, CHAUVIN, DORIZON, GRIGNON, IANNARELLI, LE BOT, MARAUX, POGGI, ROBERT, SCHMITT, STEPHANT, VAISSIERE et THEARD

Mmes et MM. Les Présidents de Comités Régionaux

Y participait : M. RODRIGUEZ Directeur Technique National Adjoint

Excusés : M. CANTARELLI Joseph  
M. FUENTES Loïc  
M. GRANDE Xavier, Directeur administratif et financier

#### **I. Accueil du Président**

- a. La mise en place des carrés d'honneur lors des CDF : prise en charge par la FFPJP
- b. Réorganisation de la DTN et du pôle haut niveau.
- c. Circuit national jeunes, féminines, séniors et JP

#### **II. Point financier** (Jean-Marie MARAUX) : voir compte-rendu Comité Directeur

#### **III. DTN** (Patrice RODRIGUEZ) voir compte-rendu Comité Directeur

Le projet fédéral doit être décliné au niveau territorial avec l'aide des CTFR. Il faut une déclinaison locale. Le ministère souhaite que nous soyons une pratique sportive. L'apport des Régions est primordial.

Une nouvelle équipe sera mise en place après les championnats du monde :

- Directeur sportif des séniors H/F : M. QUINTAIS
- Entraîneurs : M. LEDANTEC (séniors hommes) / M. SORICOTTI (séniors féminines)

Anna MAILLARD n'est plus sélectionnable après le championnat du Monde à Santa Suzanna en raison de son nouveau statut professionnel.

#### **IV. COMPTE RENDU DU CONSEIL des REGIONS**

A la demande du président fédéral, un suppléant a été désigné en cas d'absence des 2 délégués en titre pour assister à une réunion du Comité Directeur Fédéral. Il s'agit de Mme COSTE Lucette.

#### **Refonte des Statuts des comités régionaux**

Après un tour de table, il en ressort que seul les CR du Centre Val de Loire et Occitanie effectuent leurs élections par liste ; les autres comités régionaux présents ont un mode d'élection au scrutin uninominal.

Il apparaît anormal à ce jour, de laisser le choix du mode d'élection aux régions et départements alors que le mode d'élection du Comité Directeur Fédéral est uninominal. Il doit être identique pour la Fédération, les régions et les Comités Départementaux.

### **Même modalité de gouvernance**

Nous souhaitons avoir plus de précisions sur quels plans (sportif, administratif ou sur la formation et la composition des commissions (organigramme)) ?

### **Vote des présidents des CR à l'AG de la FFPJP**

Toutes les régions y sont favorables. Il est indispensable que la Fédération revoie certains articles de ses statuts pour pouvoir être en conformité avec le souhait de vote des Comités départementaux et Régionaux au Congrès Fédéral.

Pour le droit de vote des Comités Régionaux, il serait préférable de rajouter un nombre de voix plutôt que de prendre sur le nombre de voix des Comités Départementaux. Peut-être faudrait-il aussi revoir la répartition des voix attribuées aux Comités Départementaux. A voir également comment fixer le nombre de voix à attribuer aux CR de la façon la plus équitable possible par rapport au nombre de licenciés

### **Réflexion en prévision de la constitution d'un groupe de travail mixte paritaire (FFPJP, Régions, Départements)**

Comment le former, combien de représentants régions, départements et Fédération ?

### **En conclusion**

Pour quelles raisons autres que celles citées ci-dessus et sur quels articles demander l'uniformité des statuts régionaux ? Les CR établissent leurs statuts sur les statuts types que la FFPJP leur avait fournis.

### **Revalorisation des championnats régionaux (en lien avec la commission calendrier et compétitions)**

Il est souhaitable que tous les championnats de France y compris le tripléte senior masculin se déroulent avec 128 équipes. Dans ce cas et pour tous les championnats de France, attribution d'une équipe à chaque département et une équipe à chaque région. Le reliquat serait à attribuer aux CRs en fonction du nombre de licenciés.

### **Repenser la configuration et la planification des championnats régionaux**

Le calendrier fédéral des championnats ne pourraient-ils pas être établi en tenant compte de l'ordre des CDF, et suivre la même chronologie pour les championnats départementaux et régionaux ?

Exemple : 1<sup>er</sup> CDF : TS Masculin. Donc 1<sup>er</sup> championnat départemental et régional : TS masculin

Les rendre plus attrayants : Pas de proposition à ce sujet pour le moment.

### **Compétitions Jeunes**

Incidence COVID sur les licences Jeunes

Effets liés au changement de catégorie d'âge notamment pour les CDC et leur qualification aux CNC - Mode de qualification aux championnats de France Jeunes

- Qualification par Département
- Qualification par comité régional
- Qualification par département et comité régional

Liberté du Mode qualification à la Région ou non

Pour tous les points ci-dessus, il est indispensable d'avoir le compte rendu et les statistiques de la commission jeunes de la Fédération afin d'avoir les éléments nécessaires pour pouvoir en discuter.

**Concours Nationaux Jeunes** : établissement d'un calendrier tenant compte des Championnats Départementaux.

Tous les organisateurs de nationaux jeunes prennent en compte les dates du calendrier fédéral pour choisir une date. Le calendrier des concours nationaux jeunes est à établir, comme pour les autres nationaux, par la Fédération.

### **Proposition des CR avec application en 2023**

Les présidents des CR souhaitent organiser un national dans les 3 catégories Jeunes en 2023 dans leur région.

Une finale nationale serait ensuite programmée avec les vainqueurs, qui s'appelleraient « Le Choc des Régions » (date, lieu et modalité à définir). Les CR souhaiteraient également une aide financière de la Fédération pour cette compétition.

**Question** : les nouveaux organisateurs de concours nationaux jeunes ainsi que les organisateurs en 2022 qui ont reconduit leur national de 2021 ou ceux qui n'ont pas pu l'organiser en 2021, bénéficieront-ils de l'aide financière fédérale en 2022 ?

### **Projet de circuit supranationaux : internationaux et évènementiels**

Le projet n'a pas été suffisamment travaillé, il ne doit pas être une copie du circuit PPF et il nous faut trouver quelque chose de plus original qui doit être accepté par les futurs organisateurs de ces concours. Il est regrettable que le responsable de la commission n'ait pas parlé ni fait un compte rendu du travail en visio de la commission de mardi dernier.

### **Questions diverses :**

#### ➤ **Championnat des clubs féminins : Faut-il maintenir le tir de précision ?**

Les Comités régionaux se posent la question s'il faut maintenir ou supprimer le tir de précision dans tous les championnats par équipe de clubs (CDC, CRC et CNC). Au vu des résultats de ce tir, il apparaît que la féminine n'est pas mise en valeur et souvent ce n'est pas la meilleure tireuse de l'équipe désignée pour cet atelier.

Nous avons, tout d'abord, donné la parole aux Président(e)s de Régions, membres de la commission Féminine pour connaître l'état de leurs travaux : réunions en visio, suggestion de suppression du tir de précision pour les CDC et CRC uniquement, interrogation pour savoir par quoi remplacer le tir de précision : le combiné par exemple ! Un questionnaire sera envoyé pour connaître l'avis des joueuses pour une prise de décision lors de la prochaine vision prévue le 11/10/2021.

Les Présidents présents ont tous considéré que le tir de précision ne devait pas être maintenu car absent dans les autres CDC /CRC. Tous se sont accordés pour dire que le tir de précision, dans le cadre d'un CDC/CRC où l'objectif principal est de composer les équipes pour obtenir LA GAGNE..., aboutissait à confier le tir de précision à des joueuses qui n'étaient pas initialement préparées à ce poste !...ce qui dévalorisait la féminine choisie sur le plan des résultats sportifs au point qu'il a été dit que certaines y participaient à reculons !

C'est pourquoi, nous avons, à l'unanimité des présents, optés pour que la partie en triplette puisse bénéficier d'office d'une remplaçante.

**Réponse du Comité Directeur** : la commission féminine travaille sur le sujet

#### ➤ **Dates des France 2022 (pour faire les réservations hôtelières)**

Depuis la préparation de cet ordre du jour, la FFPJP a communiqué les dates des CDF 2022 (à l'exception de trois à venir) au point que le Président d'AURA où doit se dérouler le CDF des jeunes à BOURG SAINT ANDEOL a précisé que tous les hébergements à bonne distance avaient déjà tous été réservés.

Il est demandé que les dates et lieux des championnats de France soient fixées et annoncées le plus tôt possible afin de prendre les dispositions nécessaires pour les réservations hôtelières. Le critère du Cahier des charges demandant que le site ait un potentiel en hôtellerie suffisante dans un rayon de km raisonnable n'est plus respecté, d'autres critères non plus

(tribunes, sanitaires notamment). Une visite de contrôle des sites doit avoir lieu au moins un an à l'avance pour pouvoir valider définitivement l'organisation.

**Réponse du Comité Directeur** : le calendrier a été diffusé mais nous prévoyons de l'envoyer chaque année en juin au plus tard

➤ **Photos sur les licences à réactualiser :**

Un rappel doit impérativement être fait aux comités départementaux sur le type de photo à mettre sur les licences. Par exemple, une photo type portrait **obligatoirement**.

La photo sur la licence doit servir à reconnaître le titulaire. Il est donc important que dans les catégories jeunes, la photo puisse être actualisée à chaque changement de catégorie (minime/cadet/junior/senior) puis ensuite tous les 10 ans pour les seniors car le changement de catégorie suivant (vétérans) a été considéré comme trop éloigné du dernier changement junior/senior.

**Réponse du Comité Directeur** : Voir Article 6 règlement intérieur. Rajouter RAS « Une photo d'identité récente pour les jeunes à chaque changement de catégorie et pour les adultes tous les 10 ans »

➤ **Problèmes marquages boules (traits différents)**

Il a été évoqué que le fait de marquer les boules (sur le terrain) de manière non précisée réglementairement pouvait aboutir à « créer » des sillons à son avantage (selon le sens et son importance au sol). Il a alors été abordé aussi le problème des bouchages de trous (un trou, le dernier...) puis le lancement du bouchon... Nous avons rappelé que ce type de question concernait nos règlements qui sont de la compétence exclusive de la Fédération Internationale.

Nous avons donc retenu que la question devait être posée au Comité Directeur qui pourrait en référer à la Fédération Internationale, s'il la retenait comme pertinente, indépendamment des autres : (trou à boucher, bouchons etc...)

**Réponse du Comité Directeur** : Il n'y a pas de point de règlement prévu à ce jour sur ce sujet

**Lancement du bouchon à la pétanque**

Serait-il possible de revoir le règlement concernant le lancer du but.

Lors du 1<sup>er</sup> jet, si le but n'est pas à distance réglementaire, l'équipe adverse le pose à la main ; s'il n'est toujours pas bon, il appartiendrait à la 1<sup>ère</sup> équipe de le reposer.

**Réponse du Comité Directeur** : Il s'agit d'un point de règlement dont la FIPJP a la compétence exclusive. A ce jour, l'équipe adverse doit le poser et elle prend un carton si mal déposé

➤ **Equivalence initiateurs ou BF1**

Nous avons appris de Patrice MARZAT qu'il s'agissait de sa propre situation au sein de la FFPJP ! Il nous a expliqué ses problématiques considérant qu'il devrait être trouvé des solutions pour valider la situation de tous les élus en situation identique peu ou prou à la sienne !

Lucette COSTE nous a informé avoir rencontré jeudi matin, avant de venir à ALBERVILLE, William ROUX notre référent formateur FFPJP qui lui a donné sa position sur cette question : Il a indiqué que la VAE est un dispositif trop lourd et long pour répondre à ces problématiques. Pour lui, se soumettre au dispositif du Tronc Commun lui paraît plus aisé. A ce titre, il considère que le tronc commun est nécessaire pour tous ceux qui souhaitent changer de statut car les règlements fédéraux ne sont pas toujours maîtrisés de la même façon. Exemple : un arbitre souhaitant aujourd'hui devenir éducateur doit passer le tronc commun, l'inverse est également vrai. En ce qui concerne le statut de graphiqueur délégué, il a admis que ceux qui sont aguerris

à la tenue de table de marque pourraient être soumis à un quizz sur leur connaissance des règlements (ceux inclus dans le tronc commun) et en cas de succès, à la vérification de leurs aptitudes à la gestion de l'outil gestion concours. Cette responsabilité pourrait être confiée à l'échelon régional qui disposerait de formateurs agréés.

Ces informations apportées, nous avons bien évidemment pris la décision de solliciter la position du Comité Directeur sur cette situation qui concerne un grand nombre d'élus qui, depuis de nombreuses années, assument avec plus ou moins de compétences, une partie voire l'ensemble des missions dévolues aux éducateurs, arbitres, graphiqueurs, délégués etc...

**Réponse du Comité Directeur :** La validation des acquis de l'expérience ou de la compétence est une possibilité. Les élus et salariés en charge de la formation vont étudier ce sujet.

➤ **Formulaire de mutation**

Les CR sont favorables à un formulaire de mutation simplifié et dématérialisé avec suppression du triptyque.

Il serait aussi bien de rappeler aux comités départementaux que la mutation vaut démission et que le licencié qui a réglé sa mutation (formulaire + règlement) n'a pas en plus à joindre une lettre de démission.

**Réponse du Comité Directeur :** il y a un projet en cours de réflexion sur la dématérialisation du formulaire de mutation, le recrutement de notre webmaster accélèrera le process.

➤ **Tarif des mutations**

Pourquoi ne pas fixer un tarif unique pour une mutation interne et externe ? 50€ par exemple pour toute mutation. (20€ FFPJP – 20€ CD – 10€ CR)

Question du CD84 : Pourquoi un cadet dernière année doit-il payer sa mutation alors que jusqu'à ce jour les mutations pour les catégories benjamins, minimes et cadets étaient gratuites ?

**Réponse du Comité Directeur :** Pourquoi pas. On peut aussi augmenter le prix des mutations ou le moduler en fonction de la catégorisation des joueurs. Travail en cours.

➤ **Qu'en est-il du projet de financement des tribunes par la fédération lors des championnats de France. Sujet très important pour les organisateurs de 2022.**

Lucette Coste nous a précisé qu'elle avait rendez-vous le mercredi 23 septembre à la FFPJP à MARSEILLE pour une réunion programmée avec Kevin et Xavier portant sur le carré d'honneur des CDF et sur le village des partenaires sur les CDF. Le projet de financement des tribunes est à l'ordre du jour. Des prestataires ont été identifiés (au moins 3 à ce jour). Les besoins vont être précisés en vue de l'obtention des devis à solliciter et à obtenir.

Il a donc été décidé de poser la question au Comité Directeur pour obtenir confirmation que le projet était toujours à l'ordre du jour.

**Réponse du Comité Directeur :** c'est acté pour 2022.

**La Nouvelle-Aquitaine :** attend le CR de la réunion qui s'est tenue à Bergerac entre le président fédéral et les comités départementaux de la région.

Il a été décidé que la question serait posée à notre Président.

**Réponse du Comité Directeur :** les questions seront regroupées puisque le but est d'avoir une vision des questions pour apporter des réponses globales car les thématiques sont souvent identiques (formation, discipline...)

➤ **Nouvelle Aquitaine :**

Au vue de la réduction du coût du prochain centre National, La fédération va-t-elle revoir ou faire un geste sur le prix des licences ? Certains comités pensent subir une perte de licenciés pour l'année 2022, donc une baisse des recettes. Le comité régional subira les mêmes pertes. Nous avons appris que cette question avait été posée par le CD 24.

Avis des présidents de CR : Nous considérons que les pertes de licenciés n'ont rien à voir avec le projet du Centre National. Il y a lieu de bien dissocier les 2 choses.

Nous avons tous indiqué qu'il était en revanche certain que le COVID entraînerait une perte qui était loin d'être hypothétique au vu de la communication effectuée régulièrement par la FFPJP : de nombreux comités départementaux voire régionaux seront impactés si ce n'est pas en 2021 du moins en 2022 lorsque tous les comités seront appelés à assumer toutes les missions et actions qui leur sont dévolues et qui pèseront considérablement sur leur trésorerie si la reprise des licences n'est pas au rendez-vous.

Nous avons rappelé que dans le cadre du plan de relance initié par la FFPJP, cette dernière avait créé un fonds de solidarité au profit des CD/CR/Clubs de 80000 € mis en fonds dédiés lors de l'exercice 2020 !

Il a été décidé de poser la question au Comité Directeur sur le devenir de ces fonds et de ceux qui ne manqueraient pas d'abonder le plan de relance sur l'exercice 2021 car la FFPJP, comme les Comités, a dû faire des économies substantielles sur l'organisation des CDF (pas de doublettes ni de triplettes)

Réponse du Comité Directeur : le comité directeur travaille sur le sujet. Pour exemple, la FFPJP pourrait prendre les affiliations des clubs. L'aide auprès des centres régionaux d'entraînement (10 000 euros) est reporté en raison du COVID

La baisse n'a pas d'incidence sur le prix des licences puisque le but est d'avoir des actifs permettant d'emprunter au meilleur taux et surtout d'avoir le moins possible à emprunter ?

➤ **CDF TF PALAVAS LES FLOTS : la Nouvelle Aquitaine demande des explications sur l'organisation et la gestion du championnat**

Le président de Nouvelle Aquitaine a fait part de son mécontentement quant à l'organisation de ce CDF, mécontentement partagé par tous les présidents(es) présents(es) rappelant, outre l'absence de contrôle des pass-sanitaires, que les terrains n'étaient pas aux normes, pas de carré d'honneur, tribunes non réglementaires, pas de sanitaires corrects et suffisants, manque d'arbitres (CDF Palavas) pas d'éclairage adapté alors que les parties des ¼ se sont terminées tard dans la nuit et qu'il était même difficile de regagner les voitures (CDF Cabestany). Une équipe de Nouvelle Aquitaine a également été dans l'obligation de changer les pantacourts en raison de la marque ELDERA qui était différente pour un joueur. (Nouvelle collection).

Il a été décidé de poser la question de savoir pourquoi les Comités organisateurs des CDF de PALAVAS et CABESTANY n'avaient pas respecté le cahier des charges des CDF/FFPJP et les raisons pour lesquelles les visites des sites par la FFPJP (dont certains étaient encore en jachère, à peine trois semaines avant !) n'y avaient pas remédié ? Il a été demandé que tous ces points soient revus et améliorés pour que ce type de problèmes ne se reproduise plus à l'avenir.

Nous avons tenu, néanmoins, à préciser que les autres CDF (BERGERAC, LANESTER, MONTAUBAN et NEVERS) s'étaient déroulés le plus correctement possible, malgré les contraintes imposées par la COVID.

Il a été signalé que l'attention de la FFPJP devait être attirée sur le choix des terrains d'honneur télévisés (MONTAUBAN) compte tenu du bandeau noir entourant le carré d'honneur qui rendait difficile le suivi des parties qui s'y déroulaient à partir des tribunes.

**Réponse du Comité Directeur :** Vous aurez remarqué j'en suis sûr, que les organisations 2021 sont celles qui étaient prévues en 2020 et donc les choix ont été faits en 2019 voire parfois avant. Sans vouloir me dédouaner, vous comprendrez que nous avons dû faire au mieux avec ce qui avait été retenu. S'il y a des organisations qui ont été à la hauteur (Bergerac, Lanester, Nevers, Montauban), d'autres étaient partiellement ou loin de répondre à nos attentes et à ceux des délégations. Palavas où les terrains n'étaient pas aux normes et les installations trop exiguës, Cabestany où trop de points irritants ont laissé un goût amer aux délégations.

La FFPJP et mes prédécesseurs avant moi a toujours été confrontée au fait que les villes, lors des visites, sont prêtes à investir mais parfois de l'intention à la mise en œuvre, il y a un gouffre. Et il se passe ce que nous avons connu. Il nous appartient de remédier à cet état de fait et de venir en soutien aux organisateurs. Il faut donc changer de stratégie et ces éléments montrent si besoin était l'urgence qu'il y a pour la FFPJP de prendre ou reprendre la main sur ces manifestations. Je rappelle que la maîtrise d'ouvrage des CDF appartient à la FFPJP et que la maîtrise d'œuvre est déléguée à un CD. Toutefois, l'apport financier de la FFPJP trop minime à mes yeux pour asseoir des exigences voire même être un interlocuteur crédible face aux collectivités nous a poussé à acter ce serpent de mer maintes fois abordé et sans cesse repoussé de la prise en charge du carré d'honneur par la FFPJP (via la SAOS PROMO PETANQUE). Cet apport substantiel de la FFPJP sur une part non négligeable du budget d'un CDF nous place de facto en responsabilité. Les aides apportées aux CD pour les CDF seront supprimées et remplacées par l'apport du carré d'honneur.

L'objectif n'est pas de faire à la place des CD mais de les accompagner. Les candidatures doivent faire l'objet de plus d'exigence, il faut ouvrir le champ des candidatures pour choisir les dossiers en conformité avec nos attentes. Je suis conscient que 2000 m<sup>2</sup> pour un carré d'honneur et un espace de 6000 à 10000 m<sup>2</sup> pour réaliser nos CDF n'est pas à la portée de tout le monde. Nous devons avoir des carrés exigeants et modulables. Il faut traiter avec les villes en lien avec les CD et en s'appuyant sur les forces locales.

➤ **Coupe de France des clubs :**

Est-ce qu'une décision a été prise concernant la demande des présidents des CR d'intégrer une doublette féminine à la place d'une masculine et l'obligation de jouer les triplettes ?

**Réponse du Comité Directeur :** la commission « Coupe de France des clubs » y réfléchit.

➤ **Concours non agréés.**

Question du CD52 : concernant une note de Michel LEBOT lorsqu'il était vice-président de la FFPJP

Tout licencié qui participe à un concours n'ayant pas d'autorisation auprès de la Fédération délégataire et ayant une dotation supérieure ou égale à 3000€ s'expose aux sanctions disciplinaires prévues par le règlement. Par contre en dessous de ce plafond, rien n'est précisé. Est-ce un oubli, la réglementation a-t-elle changée et que se passe-t-il si un licencié s'appuie sur cette note ?

Lucette Coste a rappelé que cette question relevait de l'article L-331-5 du Code du Sport. La somme citée concerne les organismes privés qui souhaitent organiser une compétition sportive et qui doivent donc en faire la demande lorsque la dotation est supérieure à 3000 €. Dans ce type de compétition, lorsqu'aucune autorisation n'a été délivrée par la préfecture compétente, il s'agit ni plus ni moins que d'un concours non agréé : en ce cas, conformément à l'article 8 du Règlement Intérieur de la FFPJP, les licenciés qui y participent encourent une sanction disciplinaire, comme ceux qui participent à des concours dont la dotation est

inférieure ou qui sont organisés par des clubs affiliés dont l'agrément n'a pas été accordé par la fédération concernée.

Après échanges et partages, il a été décidé de poser la question au Comité Directeur car il s'agit d'une situation récurrente qui pose problèmes à nos comités.

**Réponse du Comité Directeur** : la réponse de Mme COSTE est conforme à la réglementation et à l'esprit de la note, il n'y a donc rien à rajouter.

- **Occitanie : Demande d'information supplémentaire sur le Formulaire de demande de licence** : Il serait très utile de rajouter sur cette fiche, une rubrique pour la saisie du N° de téléphone du joueur / joueuse.

**Réponse du Comité Directeur** : si ce n'est pas déjà le cas, nous le rajouterons lors de l'édition des prochains documents.

#### **Tenue vestimentaire**

Le CD48 a rencontré des problèmes concernant l'application du règlement sur les tenues surtout la tenue du bas

Dans le règlement on parle de haut identique et de bas homogène

Haut identique donc même marque.

Bas homogène même marque ? Marque différente ?

Serait-il possible de donner plus de précisions concernant les tenues ?

**Réponse comité directeur** : Dans le RAS et ses annexes existant sur le portant de la FF Pétanque et Jeu Provençal, les tableaux explicatifs sur les tenues parlent bien de Hauts et Bas homogènes. La même réglementation s'applique donc pour le haut comme pour le bas.

- **Pays de la Loire :**

Demande que le championnat régional des jeunes ne soit plus couplé avec un championnat senior. Le seul Championnat régional que l'on ait eu cette année, est celui des jeunes (sauf en Occitanie).

La reconquête du public jeune, que l'on a perdu en 2021 peut commencer par là. La date proposée serait le samedi 25 juin 2022.

**Réponse comité directeur** : la question sera étudiée par la commission portant sur l'élaboration du calendrier fédéral.

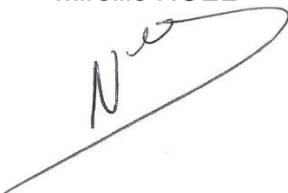
- **CR Grand-Est : CRC Jeu Provençal :**

Serait-il possible que le comité de pilotage des CNC revoit le règlement concernant les 2 mènes supplémentaires avec les 2 heures de jeu (1 mène pourrait suffire).

**Réponse du comité Directeur** : la commission Jeu Provençal va examiner la question et y apportera une réponse.

La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.

Mireille NOEL



Le Président de la F.F.P.J.P.

Michel LE BOT

